EDITO





Garder le cap

L'année 2011 permettra-t-elle de retrouver un peu de visibilité ? La crise n'a pas été la fin du monde que certains annonçaient, pas même vraiment la fin d'un monde. Les entreprises ont, pour une grande majorité d'entre elles, su réagir vite et s'organiser pour faire face à la baisse des marchés et à la pénurie de liquidité. Certaines ont été submergées par l'importance de la perte de chiffre d'affaires, d'autres emportées parce que leur faiblesse ne leur permettait pas de résister au vent mauvais. Mais beaucoup sont aujourd'hui armées pour poursuivre leur développement, qui pourrait sans doute être plus fort et plus rapide dans un environnement institutionnel plus stable.

Ce sont les finances publiques, plus que celles des entreprises, qui sont atteintes d'un mal chronique. A avoir trop dépensé, les Etats ne savent plus comment équilibrer leurs finances. En même temps, ils continuent de croire que de nouvelles et incessantes mesures politiques peuvent suppléer aux insuffisances des marchés quand bien souvent les marchés souffrent précisément d'un excès de règlementation et non l'inverse.

Plus que tout encore, les entreprises comme les structures de l'économie sociale ou même les collectivités territoriales ont besoin d'institutions et de lois pérennes, d'une fiscalité, de règles du jeu qui leur permettent de s'organiser dans la durée plutôt que de vivre dans l'incertitude permanente quant aux produits qu'elles pourront utiliser demain (directive Reach), quant aux ressources qu'elles pourront mobiliser demain, quant aux impôts qu'elle devront payer demain, quant aux lois sociales qu'elles devront appliquer demain.

Es-qualités d'avocats, nous ne saurions prendre position politique, mais il nous faut tenir compte de cet état de fait, d'instabilité et d'incertitude, pour aider nos clients à trouver des règles claires dans le maquis de la règlementation, pour les assister dans la détermination d'orientations stables au sein d'un univers qui ne l'est pas, pour favoriser des stratégies de long terme dans un paysage juridique qui évolue très vite à court terme. Il faut en quelque sorte contribuer à tenir le cap dans une période mouvante, proposer à nos clients des outils et des moyens capables tout à la fois de dessiner un programme d'action et de l'adapter sans cesse.

Au-delà de la technique juridique, que nous devons parfaitement maîtriser pour seconder nos clients, notre rôle est aussi d'accompagner les acteurs de la vie économique et sociale, entrepreneurs, dirigeants associatifs, responsables des collectivités publiques, dans la vision qu'ils se forgent pour faire avancer leurs projets.

Jean-Philippe DELSOL
Président du Conseil d'Administration



DE LA RELATION

Journal d'information de DELSOL Avocats - N°3 - Mars 2011

Fusions-acquisitions : une activité phare du cabinet

En 2007, les fusions-acquisitions dans le monde avaient atteint un montant global de transactions de 4500 milliards de dollars. En 2009, il a chuté de 53%, l'Europe étant plus affectée que les Etats-Unis et surtout que l'Asie. En 2011, les estimations internationales avancent un montant de plus de 3000 milliards.

D'après l'AGEFI, en 2010 en France le montant des fusions-acquisitions a presque doublé par rapport à 2009. Les conséquences de la crise ne sont pas effacées pour autant puisque ces transactions représentent moins d'un quart du record de 149,9 milliards d'euros atteint en 2007.

Le département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions » du cabinet intervient chaque année sur au moins une vingtaine d'opérations, de tailles et de secteurs d'activité très variés (voir pages 2 et 3).

Quel est notre rôle lors d'une fusion-acquisition ?

Les fusions-acquisitions sont d'une grande complexité du fait du nombre d'acteurs concernés (acquéreurs, cédants, actionnaires minoritaires, banques, auditeurs, représentants du personnel, équipes de direction, administrations, etc.), de leurs intérêts souvent divergents et de la multiplicité des facteurs à étudier pour que soit préservé l'intérêt de l'opération en matière de création de valeur.

Lorsque nous conseillons l'acquéreur, nous nous assurons que l'acquisition est réalisée aux meilleures conditions, déterminées en fonction des objectifs poursuivis (économies d'échelle, contrôle de la chaîne de valeur, acquisition de technologie ou de talents, accès à de nouveaux marchés, réduction de la concurrence, raisons fiscales, etc.) ; nous intervenons dans la rédaction et la négociation des différents documents contractuels de la transaction et veillons à la maîtrise des risques, particulièrement ceux pouvant survenir après signature.

Les investigations préalables que nous menons, dites « due diligences », portent sur les contrats qui engagent la société cible, sa situation fiscale et les risques de redressement, ses relations sociales et la gestion de ses ressources humaines clés, ses engagements immobiliers, son patrimoine immatériel et la façon dont il est protégé, le niveau de risque de certains actifs, les éventuels litiges en cours ou susceptibles de se déclarer, les procédures internes et le degré de sécurité qu'elles induisent, etc.

Sur la base de ces éléments, nous sommes en mesure de mieux établir et négocier les garanties demandées aux vendeurs.

Lorsque nous accompagnons le vendeur de l'entreprise, nous veillons en revanche à maximiser le prix de vente, à en obtenir le paiement, à faire reprendre la totalité des actifs et du personnel, à minimiser tout risque d'action ultérieure remettant en cause les conditions de la cession, à veiller au statut des éventuels actionnaires minoritaires, à pérenniser la vie de l'entreprise qui est souvent l'œuvre d'une vie. Nous intégrons aussi les facteurs patrimoniaux personnels du ou des vendeurs pour optimiser fiscalement l'opération.

Nous nous impliquons donc à tous les stades de l'opération : en amont, conseil stratégique pour le cadrage du projet ; préparation (audits, optimisation des schémas de reprise, concurrence, réglementation boursière) ; réalisation (négociation et rédaction de la documentation d'acquisition : lettre d'intention, contrat de cession, documentation bancaire, GAP, pactes, management packages, émissions de valeurs mobilières complexes, offres publiques, etc.) ; et en aval, suivi post-acquisition ; intégration fiscale ; contentieux d'acquisition.

C'est pourquoi nous considérons qu'un cabinet d'avocats qui travaille sur une opération de fusion-acquisition doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire structurée, à même de relever tous ces challenges. Il lui faut mobiliser des compétences juridiques pointues et variées : droit des sociétés, droit des contrats, droit fiscal, droit social, droit immobilier, propriété intellectuelle, droit public, droit bancaire, droit boursier, droit de la concurrence, etc. Il doit également disposer d'une excellente connaissance des mécanismes économiques et financiers et des méthodes d'évaluation d'une entreprise. Il doit comprendre les enjeux stratégiques de son client et connaître les grands équilibres de son secteur d'activité. Il doit à la fois faire preuve d'anticipation, de pédagogie, de capacité de négociation, de hauteur de vue et de pugnacité.

Sommaire

DELSOL Avocats est classé 2e sur le segment Smid Cap par Le Magazine des Affaires

Notre département « Fusions-acquisitions » intervient principalement sur des opérations « small and mid market », c'est-à-dire qui correspondent à des valorisations d'entreprises comprises entre 300000 euros et 100 millions d'euros.
Sur ce segment, les missions qui nous sont confiées concernent des croissances externes ou des spin-offs mis en œuvre par des groupes industriels, des LBO mis en œuvre par des investisseurs financiers et/ou par les managers de l'entreprise, des opérations de private equity ; parmi les sociétés pour lesquelles nous intervenons, certaines sont cotées en Bourse.
Pour l'année 2010, le cabinet a géré une trentaine d'opérations ; le montant global des transactions dont il s'est occupé frôle les 350 millions d'euros.



Le Magazine des Affaires, mensuel indépendant dédié au corporate finance, élabore chaque année avec un professionnel des études et de l'intelligence économique un classement des prestataires qui interviennent en France dans les différentes disciplines de l'investissement, du financement et du conseil financier, juridique et comptable.
Dans son bilan annuel 2010 « M&A – LBO – Cap-Dev – Build-Up », paru dans le numéro 57/58 de janvier-février 2011, Le Magazine des Affaires classe DELSOL Avocats en 2e position des cabinets d'avocats d'affaires intervenant sur le segment Smid Cap en France (de 0 à 150 millions d'euros de valorisation).
Ont été prises en compte les opérations officiellement annoncées en 2010, ou annoncées et menées à bien en 2010, relatives à des problématiques de fusions-acquisitions (à partir du seuil de prise de participation de 20%), de LBO/OBO/LMBO/MBI et capital développement, de joint-ventures, de « distressed LBO » (en cas de changement de contrôle de la société en difficulté).

Les associés en fus

Notre département « Fusions-acquisitions » Bravard et Caroline Stephane-Wach),ainsi des groupes internationaux, Philippe Dumez aux groupes de sociétés familiales, Amaury d'autres associés du cabinet en matière fiscale

Franck BUFFAUD a développé une expertise reconnue dans les opérations transnationales incluant des **investissements en France** (fusions-acquisitions : audits, lettres d'intention, protocoles de cession, garanties d'actif et de passif ; restructurations d'entreprises : fusions, scissions, apports), des **investissements à l'étranger** (implantations - créations de filiales, acquisitions de sociétés, joint-ventures) et des **contrats internationaux** (distribution, licence, etc.).
Parmi les opérations que Franck BUFFAUD a managées en



Parlons un peu de droit



Frédéric SUBRA
Responsable du Département « Droit fiscal »

Loi de finances pour 2011 : en attendant le printemps !

La fin d'année 2010 a apporté son lot de mesures fiscales issues de la loi de finances pour 2011 et de la loi de finances rectificative pour 2010. A la différence de l'an dernier, marqué par la réforme de la taxe professionnelle, et en attendant celle de la fiscalité patrimoniale annoncée pour le printemps (suppression du bouclier fiscal, de l'ISF ?), le cru 2010 se limite à un patchwork de dispositions diverses sur fond de rigueur.

Impôt sur le revenu

Durcissement de la fiscalité sur les revenus et gains du patrimoine :

- le taux d'imposition des plus-values sur biens meubles et immeubles est harmonisé à 19%, de même que le taux du prélèvement libératoire sur les dividendes et intérêts,
- imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières dès le premier euro,
- application des prélèvements sociaux sur les revenus générés annuellement par le compartiment « euros » des contrats d'assurance-vie multi-supports.

Relèvement de la tranche marginale du barème de l'IR de 40% à 41%.

Augmentation des prélèvements sociaux qui passent de 12,1% à 12,3%.

Durcissement des conditions pour bénéficier des réductions d'IR ou d'ISF pour souscription au capital des PME. Certaines activités sont dorénavant exclues, telles que les activités financières, immobilières ou procurant des revenus garantis ; les garanties en capital sont prohibées ; de nouvelles contraintes sont posées pour les investissements réalisés par l'intermédiaire de sociétés holdings ; le délai pendant lequel tout remboursement d'apport est interdit est allongé de 5 à 10 ans. Les conditions d'investissement des FIP ou FCPI sont enfin largement modifiées.

Rabot de 10% sur la plupart des niches fiscales par ailleurs soumises au plafonnement global (seuls les crédits d'impôt pour frais de garde, emploi d'un salarié à domicile et investissement locatif social dans les DOM-TOM sont épargnés).

Renforcement du plafonnement global des niches fiscales qui passe, pour les revenus 2011, à 18000 € pour la part fixe (contre 20000 € l'an dernier) et 6% du revenu imposable pour la part variable (contre 8% l'an dernier).

Fiscalité des entreprises

Entreprises individuelles : les charges non nécessitées par l'exercice de l'activité individuelle à titre professionnel et les produits qui ne proviennent pas de cette activité ne peuvent plus être compris dans le bénéfice professionnel mais donnent lieu à la détemination d'un résultat distinct selon leur nature (revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers, etc.).

Suppression de certains dispositifs jugés abusifs par le législateur :

- suppression du cumul de l'exonération des dividendes perçus dans le cadre du régime mère-fille et de la déduction d'une moins-value à court terme sur les titres de la filiale distributrice (distribution de dividendes suivie d'une cession ou d'une fusion),
- renforcement du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation en l'étendant à tous les prêts extérieurs au groupe pour lesquels une garantie personnelle ou réelle est accordée, directement ou indirectement, par une société du groupe (sauf notamment les emprunts négociés dans le cadre d'une prise de contrôle),
- neutralisation des cessions intragroupes pour l'appréciation du caractère à court terme d'une moins-value (cession à l'intérieur du groupe intervenant dans les deux premières années de détention),
- limitation du montant des crédits d'impôt imputables dans l'hypothèse d'opérations d'aller-retour autour du détachement du coupon.

Régime mère-fille : suppression du plafonnement de la quote-part de frais et charges au montant des frais et charges réellement engagés ; dans tous les cas, cette quote-part est dorénavant égale à 5% du montant des dividendes.

Crédit d'impôt recherche : exclusion de certaines sommes versées à des intermédiaires en rémunération de leurs prestations de conseils (« success fees ») et diminution des dépenses de fonctionnement prises en compte.

Opérations de lease-back : possibilité de bénéficier du taux réduit de 19% sous certaines conditions et pérennisation du régime d'étalement de la plus-value réalisée.

ions-acquisitions : la complémentarité face à la complexité

regroupe 16 avocats, dont 4 associés (Franck Buffaud, Jean-Philippe Delsol, Philippe Dumez et Amaury Nardone) et 2 avocats of counsel (Séverine que 11 « paralegals ». Bien que chaque associé traite des projets variés, certaines lignes de force se dégagent : Franck Buffaud intervient surtout pour dispose d'une expertise reconnue dans le conseil aux entreprises italiennes et aux entreprises en difficulté, Jean-Philippe Delsol dans le conseil Nardone travaille régulièrement sur des LBO et pour le compte de sociétés cotées. Ils s'appuient aussi sur les expertises complémentaires (Frédéric Subra), sociale (Anne Imbert, Philippe Pacotte, Camille Rousset), immobilière (Nathalie Peyron), notamment.

2010, voici quelques exemples significatifs :

LINPAC	Cession de la totalité des actions composant le capital social de la société Ident SAS	FB, MJS
Personnes physiques actionnaires	Assistance juridique et fiscale dans le cadre de la cession d'un groupe de sociétés (installation de systèmes photovoltaïques - CA : 90 M€) à l'un des leaders français de l'électricité	FB, GB
Pool de banques	LBO avec fonds d'investissement, financement bancaire de 10 M€	FB, SB, MJS
VENTA HOLDING	Assistance juridique, sociale et fiscale dans le cadre de l'acquisition de 100% des actions de SEDIL (distribution en gros de produits alimentaires)	FB, CSW, SH
WAHU MANAGEMENT Inc.	Assistance juridique et sociale dans le cadre de l'acquisition du solde des actions de SGS PROMECA par son actionnaire majoritaire américain, Manufacturers Group International Inc	FB, CSW, MJS

Outre une activité classique en droit fiscal et en droit des sociétés (constitution, suivi juridique, opérations de haut de bilan), Jean-Philippe DELSOL, avocat fiscaliste, a développé une pratique reconnue en matière de **fusions-acquisitions** (audits, lettres d'intention, protocoles de cession, garanties d'actif et de passif, etc.), de **LBO** (émissions de valeurs mobilières complexes, pactes d'actionnaires, etc.), de **restructurations** d'entreprises (fusions, scissions, apports), de **reprise d'entreprises en difficulté** (négociations bancaires, plans, etc.), de **fiscalité des entreprises et du patrimoine**, de **gestion patrimoniale** des groupes de sociétés familiales et de structuration du patrimoine du chef d'entreprise, d'**organisation des groupes** de sociétés au niveau international.
Il intervient principalement pour des entreprises industrielles et de services, des groupes de sociétés familiales et des chefs d'entreprise.



TVA

Mise en place d'un régime de **consolidation du paiement de la TVA au sein de groupes de sociétés** pour permettre à l'une d'entre elles de se constituer seule redevable de la taxe due pour l'ensemble du groupe. A la différence du régime de l'intégration fiscale, cette possibilité ne permet pas de constater d'économie d'impôt mais vise à améliorer la trésorerie des groupes en permettant d'imputer directement le crédit de TVA d'une société sur la taxe due par une autre.

Contribution économique territoriale

Un certain nombre de **précisions** ou d'**ajustements** sont apportés à la CFE et à la CVAE créées l'an passé en remplacement de la taxe professionnelle, sans modification profonde de ces mécanismes, même si un durcissement est constaté.

Taxes d'urbanisme

Le régime des taxes d'urbanisme est profondément réformé pour les demandes d'autorisation de construire déposées à compter du 1er mars 2012. A la taxe locale d'équipement et à ses nombreuses taxes et participations annexes sont substituées **deux taxes complémentaires** : la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité.

Révision des évaluations foncières

La valeur locative des locaux commerciaux et des locaux à l'usage des professions non commerciales va être révisée d'après une méthode tarifaire représentative du marché locatif. Cette révision, dont la date de référence est fixée au 1er janvier 2012, sera prise en compte pour l'établissement des bases de l'année 2014, après des simulations préparatoires réalisées en 2011 dans des départements tests.



Parmi les opérations que Jean-Philippe DELSOL a managées en 2010, voici quelques exemples significatifs :

COMPAGNIE DES MATIERES PREMIERES	Cession au groupe PAPREC	JPhD, MZ
Famille Charrier, FINADIN	Cession de la Compagnie Lyonnaise de Cinéma	JPhD, HLD
GL EVENTS	Acquisition des sociétés Sodem System et Action Développement	JPhD, HLD
GL EVENTS	Acquisition des parts d'Eurovet dans Première Vision ; participation portée de 24,5% à 49%	JPhD
Opérateur énergétique	Cession de 51% du capital d'un opérateur énergétique à une société du CAC 40	JPhD, HLD
ICMI	Acquisition de 100% d'Argrema	JPhD, SB
KING JOUET	Cession de 25% du capital à Giochi Preziosi	JPhD, HLD, GB, SB
PLM	Acquisition Résidence Maxim's / Espace Pierre Cardin	JPhD, MZ

Outre une activité classique en droit des sociétés (constitution, suivi juridique, opérations de haut de bilan), Philippe DUMEZ a développé une pratique reconnue en matière de **restructurations, rapprochements, transmissions d'entreprises** (protocoles, opérations à effet de levier - LBO, OBO, levées de fonds, pactes, etc.), de rédaction de **contrats** (distribution, cession de clientèle), de **procédures collectives** (projets de reprise d'entreprises en difficulté, plans de cession) et d'accompagnement de **sociétés italiennes**.
Il intervient principalement pour des entreprises industrielles et de services françaises et italiennes.



Parmi les opérations que Philippe DUMEZ a managées en 2010, voici quelques exemples significatifs :

Clinique	Apports partiels d'actifs - plusieurs opérations	PhD, FS, LB
Caisses de retraite	Augmentations de capital - plusieurs opérations	PhD, JPhD, FS, XD
Agroalimentaire	Cession de contrôle en 2 étapes	PhD, JPhD
UNILENS	Fusion absorption, augmentation de capital et émission de BSA	PhD
PLM	Fusion transfrontalière avec une société luxembourgeoise	PhD, JPhD

Outre une activité classique en droit des sociétés (constitution, suivi juridique, opérations de haut de bilan) et droit des contrats (licences, distribution, baux, etc.), Amaury NARDONE a développé une pratique reconnue en matière de **fusions-acquisitions** (croissances externes, spin-offs : audits, lettres d'intention, protocoles de cession, garanties d'actif et de passif, etc.), de **LBO** (acquisitions ou cessions : audits, émissions de valeurs mobilières complexes, pactes d'actionnaires, management packages, dette senior ou mezzanine, etc.), de **droit boursier** (admissions à la cote, prospectus, offres publiques, suivi et tenue des AG, programmes de rachat, émissions de titres, etc.) et de **restructurations** d'entreprises (fusions, scissions, apports).



Il intervient principalement pour des entreprises industrielles et de services, certaines cotées, ainsi que pour des fonds d'investissement et des managers.
Parmi les opérations qu'Amaury NARDONE a managées en 2010, voici quelques exemples significatifs :

ABRAXA	Acquisition de Proteis Viandes auprès du Groupe Gastronome	AN, SC
CEGID	Acquisition de Vedior Front RH	AN, SC, FS, VD
CEGID	Acquisition de VISA Informatique	AN, SC, FS, LG, PP, JB, AS, LK
CEGID	Acquisition de Axeteam	AN, SC
ERYTECH PHARMA	Levée de fonds / augmentation de capital	AN, HLD
MARIETTON INVESTISSEMENTS	Prise de contrôle de l'agence de voyages MNV - Messagerie Nationale Voyages	AN, SC, PP
PRODEO	Augmentation de capital	AN, EB
SIPAREX, CAPZANINE management de SOLICE	LBO secondaire sur le Groupe SOLICE	AN, SC, FS
SOGREAH	Fusion sur une base paritaire des groupes SOGREAH et COTEBA pour former ARTELIA	AN, JPhD, MZ, FS, VD

AN : Amaury NARDONE
AS : Aldo SEVINO
CSW : Caroline STEPHANE-WACH
EB : Estelle BY
FB : Franck BUFFAUD
FS : Frédéric SUBRA
GB : Guillaume BUFFLER
HLD : Henri-Louis DELSOL
JB : Jéromine BUSCH
JPhD : Jean-Philippe DELSOL
LB : Laurent BUTSTRAËN
LG : Laure GAY-BELLILE
LK : Lorraine KLEIN
MJS : Marlène-Johanne SUBERVILLE
MZ : Michel ZAVALICHINE
PhD : Philippe DUMEZ
PP : Philippe PACOTTE
SB : Séverine BRAVARD
SC : Stéphanie CARACOSTAS-GUILLOT
SH : Sabrina HENOCQ
VD : Violaine DIEUDONNE
XD : Xavier DELSOL

Les événements

Laurent BUTSTRAËN, associé du département « Organisations non lucratives », a animé **le 25 octobre 2010 à Lyon** une conférence organisée par l'ADECC (Association pour le développement des entreprises culturelles et créatives) sur les partenariats entre le secteur culturel et le monde de l'entreprise.

Depuis novembre 2010, Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives », fait partie du premier cercle des experts réunis par l'Institut Pasteur pour animer son think tank sur les nouvelles donnes de la fiducie philanthropique.

Laurent BUTSTRAËN (associé) et Wilfried MEYNET (of counsel), du département « Organisations non lucratives », ont animé une conférence **à Marseille le 25 novembre** avec le cabinet Deloitte et la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse sur le thème « Les fonds de dotation, deux ans après, quel bilan ? ».
Ils ont par ailleurs signé **fin 2010** au nom du cabinet un protocole d'accord de partenariat avec le World Trade Center Marseille Provence pour accompagner les entreprises françaises ou étrangères souhaitant s'implanter dans l'agglomération marseillaise.



Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives », a supervisé **à Shanghai du 7 au 12 novembre 2010** les réunions de travail préparatoires, les commissions et l'assemblée générale tenues lors de la 22e conférence générale de l'association ICOM, qui regroupe les principaux acteurs internationaux de la culture, dont de nombreux musées. Cet événement a réuni 3600 professionnels du monde entier, qui ont notamment débattu du thème « Musées pour l'harmonie sociale », ont tissé des projets de coopération entre musées, ont renouvelé les bureaux des comités professionnels et ont élu le nouveau conseil exécutif 2010-2013 de l'association.
Alexis BECQUART explique : « *ICOM étant une association loi de 1901, l'assemblée générale doit respecter la loi française ; or tous les membres ont naturellement à l'esprit le système juridique propre à leur pays ; mon rôle, pendant les réunions de travail préliminaires et pendant l'assemblée elle-même, consistait à retraduire en principes juridiques français les contributions de chaque participant, exprimées dans leur langue et traduites simultanément en français, en anglais et en espagnol. Epuisant, mais passionnant.* ».

Frédéric SUBRA, associé du département « Droit fiscal », est intervenu **à Lyon le 17 février** lors du colloque de l'IACF (Institut des avocats conseils fiscaux) sur « L'accompagnement fiscal de la PME à l'international », en collaboration avec la Direction régionale des finances publiques et la Direction régionale des douanes et droits indirects.

Lionel DEVIC, of counsel du département « Organisations non lucratives », est intervenu sur le sujet des fonds de dotation lors du colloque organisé **à Paris le 6 décembre** par la Demeure Historique et consacré au mécénat pour la restauration des monuments historiques privés.

Wilfried MEYNET, of counsel du département « Organisations non lucratives », a animé **à Aix-en-Provence début janvier 2011**, avec l'IDA (Institut de droit des affaires) d'Aix-Marseille et l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise) Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, un colloque sur le thème « La responsabilité sociétale des entreprises : intérêts et perspectives » ; il a traité le sujet « Economie sociale et solidaire et RSE ».

Actualités

La presse en parle…

Xavier DELSOL (associé) et Wilfried MEYNET (of counsel), du département « Organisations non lucratives » ont signé l'article des **Nouvelles Fiscales** du 15 octobre dernier intitulé « Le rabot, la niche, le donateur et le Président » ; ils ont aussi publié dans le mensuel **AGEFI Luxembourg** de janvier 2011 l'article « Le succès du fonds de dotation à la française, un enseignement pour la philanthropie luxembourgeoise ? ».



Dans le numéro de novembre 2010 du mensuel **Objectif Méditerranée**, Camille ROUSSET, associée du département « Droit social - Protection sociale », a apporté son éclairage de spécialiste du droit social européen sur la décision de Ryanair de quitter Marseille.

Jean-Baptiste AUTRIC, avocat du département « Organisations non lucratives », a rédigé un article de fond sur le régime fiscal des prélèvements des casinos pour le numéro de novembre 2010 du mensuel **Juristourisme**.

Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », a rédigé pour l'hebdomadaire économique et juridique **Le Tout Lyon** du 13 novembre un dossier sur le thème « Les dirigeants de sociétés cotées disposent d'un guide pour prévenir leurs manquements d'initiés ».

Lionel DEVIC, of counsel du département « Organisations non lucratives », a publié sept articles dans **Juris Associations** (Editions Juris, Groupe Dalloz) : « Fiscalité : lever les freins à la philanthropie privée » (n°425) ; « Fonds de dotation et bonnes pratiques : le comité stratégique préconise » (n°426) ; « T... comme titre de créance » (n°427) ; « Valorisation immobilière : une nouvelle taxe sur les plus-values » (n°428) ; « Externaliser ses activités lucratives : mode d'emploi » (n°428) ; « Fiscalité : une concurrence libre et non faussée » (n°430) ; « Loi de finances : des modifications à la marge » (n°431).



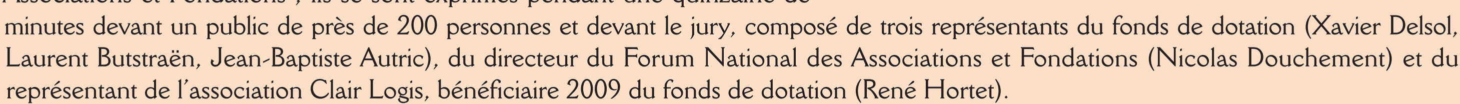
Deux articles du quotidien **Le Parisien** datés des 5 et 10 novembre ont évoqué une affaire suivie par Aldo SEVINO, associé du département « Droit public », concernant la reconnaissance d'un glissement de terrain en catastrophe naturelle.
Par ailleurs, le guide-annuaire 2010 des meilleurs cabinets d'avocats en urbanisme, publié fin 2010 par **Décideurs Stratégie Finance Droit**, a classé dans la catégorie « Pratique réputée » notre département « Droit public ».

Jean-Philippe DELSOL, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », a les honneurs de la presse économique en ce début d'année 2011 : le **Wall Street Journal** du 19 janvier a publié son article intitulé « The french tax lottery – In the current system, economic actors have no way to rationally plan future projects » ; il a écrit pour le quotidien économique **Les Echos** du 24 janvier un point de vue sur « La fausse bonne idée des ruptures conventionnelles » et pour le quotidien économique **La Tribune** du 27 janvier l'article « Le temps de l'incertitude et de l'incohérence fiscales ». En sa qualité d'administrateur délégué de l'IREF (Institut de recherches économiques et fiscales), il a également publié dans le quotidien **Le Figaro** du 29 novembre dernier un article intitulé « A revenu égal, impôt égal ? ».

Le fonds de dotation DELSOL Avocats 2010



Le fonds de dotation du cabinet a sélectionné les trois projets qu'il soutient au titre de l'année 2010. Il souhaitait aider des organismes d'intérêt général, idéalement nouveaux ou récents, présentant un projet innovant prenant en compte et favorisant la dignité de la personne, notamment par l'autonomie dans le travail. Parmi les trente dossiers de candidature reçus dans le cadre de l'appel à projets lancé pendant l'été, le conseil d'administration du fonds de dotation en a présélectionné cinq. Les cinq organismes ont présenté leur structure et leur projet **à Paris le 28 octobre** lors du Forum National des Associations et Fondations ; ils se sont exprimés pendant une quinzaine de minutes devant un public de près de 200 personnes et devant le jury, composé de trois représentants du fonds de dotation (Xavier Delsol, Laurent Butstraën, Jean-Baptiste Autric), du directeur du Forum National des Associations et Fondations (Nicolas Douchement) et du représentant de l'association Clair Logis, bénéficiaire 2009 du fonds de dotation (René Hortet).



Le premier prix de 15000 € a été décerné à Elevages sans frontières, une association qui développe auprès des femmes l'élevage de chèvres laitières en zone rurale près de Ouarzazate au Maroc ; pour chaque animal reçu, la famille s'engage à faire don d'un animal né de l'élevage à une autre famille (transmission du don).
Le deuxième prix de 6000 € a été décerné à Fondation Devenirs, une fondation abritée par la Fondation Rhône-Alpes Futur qui a pour projet d'assurer l'hébergement des probationnaires (« sortants de prison ») et de leur permettre de trouver une place sur le marché de l'emploi en proposant l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être.
Le troisième prix de 3000 € a été décerné à CIELO, une association qui lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et dont le projet consiste à permettre à des familles déplacées, victimes du conflit armé en Colombie, de revenir travailler sur leurs terres.

De La Relation N°3
Mars 2011
Directeur de publication :
Amaury NARDONE

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

PARIS
38, rue Saint Ferdinand
75017 PARIS
Téléphone : 33 (0)1 53 70 69 69
Télécopieur : 33 (0)1 53 70 69 60

LYON
12, quai André Lassagne
69001 LYON
Téléphone : 33 (0)4 72 10 20 30
Télécopieur : 33 (0)4 72 10 20 31

MARSEILLE
1, place Félix Baret
13006 MARSEILLE
Téléphone : 33 (0)4 96 11 42 54
Télécopieur : 33 (0)4 96 11 42 52

DEL 9003 - 03/2011 - Création, conception : www.semacrea.com / ReflexCible - Imprimé sur papier recyclé.